

RPI FRANCIERES - HEMEVILLERS - MONTMARTIN

CONSEIL D'ECOLE DU 09 JUIN 2017

de 18h00 à 20h00 à l'école de MONTMARTIN

Les membres du conseil d'écoles

Les élus

Mme Coubard (maire d'Hémévillers)
M Soën (maire de Francières)
M Viard (adjoint au maire de Montmartin)

Les représentants des parents d'élèves

Mme Fauquet Emilie (titulaire), M. Ludovic Dorlé (titulaire), Mme Briteau (titulaire), Mme Aude Guidoux (titulaire), Mme Sophie Fabis (suppléante), Mme Laeticia Dupont (Titulaire), Mme Nathalie Tellotte (suppléante), M. Pillot (suppléant), Mme Monfaucon (suppléante) excusée, Mme Toussaint (suppléante)

L'équipe enseignante

M. Boulefroy Denis classe de CP/CE1 directeur de l'école de Montmartin (président de séance)
M.Stéphane Kunda classe de CM2 chargé de l'école d'Hémévillers
M. Thierry Vaubourg classe de CE2/CM1
Mme Patrouiller Pauline classe moyenne/ grande Section de maternelle
Mme Cardon Charline classe petite/moyenne section, directrice de l'école maternelle de Francières

Membres invités : Mmes Ingrid Duvernois Marie Dorlé (ATSEM), Mme Catherine Bloda, responsable de la cantine et du périscolaire.

L'équipe éducative intervenant dans les écoles :

Le réseau d'aides spécialisés d'Estrées St Denis composé d'une maîtresse d'adaptation, d'une rééducatrice et d'une psychologue scolaire : absence excusée

ORDRE DU JOUR :

1/Effectifs et répartition à la rentrée 2017

2/Travaux souhaités dans les écoles

3/Liaison GS/CP

4/Rythmes scolaires à la rentrée 2017

1) Effectifs et répartition par classe ou par âge à la rentrée 2017 :

-Ecole maternelle Francières :

nés en 2014 : 16 PS

nés en 2013 : 16 MS

nés en 2012 : 13 GS

Total maternelle : 45

Répartition par classe :

PS-MS : 22

MS-GS : 23

La répartition des MS sera décidée ultérieurement entre les enseignants de la maternelle.

-Ecoles élémentaires Montmartin et Hémévillers :

CP : 19

CE1 : 14

CE2 : 19

CM1 : 17

CM2 : 13

Total élémentaire : 82

Répartition par classe :

CP-CE1 : 27

CE1-CE2-CM1 : 27

CE2-CM1-CM2 : 28

La répartition des élèves sera décidée ultérieurement entre les enseignants. Il est encore possible que les deux triples niveaux redeviennent des doubles niveaux en fonction des départ et arrivée d'élèves dans le regroupement.

Total RPI:127

2) Travaux souhaités dans les écoles

-Hémévillers :

- refaire les joints du mur en moellons près des compteurs électriques afin que les élèves ne puissent pas descendre des morceaux
- réparer un volet qui doit être grippé et qui ferme mal

-Montmartin :

- Fuites aux gouttières
- remplacement des toilettes hors d'usage
- traçage d'un terrain dans la cour (plan donné à M. Viard)

-Francières :

- remplacer le dévidoir à papier toilettes dans les toilettes des petits
- mettre des fils à linge dans la classe des grands afin de pendre les réalisations des élèves

3) Liaison GS/CP

Elle aura lieu le mardi 27 juin après-midi. Les GS se rendront à l'école de Montmartin afin de découvrir les locaux et d'assister à une séance de lecture avec leurs camarades de CP. Un goûter sera partagé. Ce moment a pour but de réduire l'apprehension des enfants au changement d'école et de faciliter leur rentrée. (Les MS de la classe resteront à l'école maternelle.)

4) Questions diverses :

A la demande des parents d'élèves la possibilité du changement de rythmes scolaires a été mis à l'ordre du jour.

Pour rappel, à ce jour, n'est paru au bulletin officiel que le **Décret n° 2017-549 du 14 avril 2017 modifiant le décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.**

Cela signifie que : le décret prévoit que, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire dérogeant aux dispositions des premier, deuxième et quatrième alinéas de l'article D. 521-10 du code de l'éducation lorsqu'elles sont justifiées par les particularités du projet éducatif territorial.

Ce décret a fait l'objet d'une modification le 8 juin. Malheureusement, il m'a été impossible de trouver quelle en est la teneur. (présenté au comité technique ministériel le 21 juin)

Il est donc possible de se positionner mais pas d'être assuré que la proposition éventuellement votée soit applicable.

M. Soën précise qu'il a téléphoné à la sous-préfecture et à l'inspection et que ces derniers lui ont assuré n'avoir aucune note officielle. Il a également téléphoné au conseil

départemental concernant les transports scolaires. Il lui a été répondu que les lignes de bus étaient déjà définies pour la rentrée et que toutes modifications étaient impossible pour septembre.

Les parents d'élèves semble majoritairement favorable au retour à la semaine des 4 jours. Les enseignants de maternelle également, elles précisent que les élèves sont très fatigués dès le jeudi. Alors qu'avec la semaine des 4 jours, la fatigue ne se ressentait que le vendredi après midi.

M. Kunda et M. Vaubourg leur opposent le fait que leurs élèves plus âgés sont beaucoup plus attentifs et calmes les matins au contraire des après-midis où ils sont très énervés. Par conséquent, ils préféreraient rester sur une semaine avec 5 matinées.

M. Soën propose donc aux parents de faire un sondage parmi les parents d'élèves afin de connaître leur volonté concernant un retour à la semaine à quatre jours.

Les parents élus précisent que le sondage est déjà prêt et qu'ils se chargent de son organisation.

Il est décidé d'attendre une note officielle et le retour du sondage avant de décider un changement dans l'organisation de la semaine.

Signatures :

pour le SIRS : M.SOËN

Le président de séance :M.BOULEFROY

Pour les délégués des parents d'élèves :
Mme FAUQUET